

Avis adopté

Séance plénière du 25 janvier 2023

Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ?

Déclaration du groupe UNSA

Chaque année en France, près de 30 000 hectares sont artificialisés, ce qui participe directement de l'accélération de la perte de biodiversité, du réchauffement climatique, de la diminution des terres agricoles et de l'amplification de la fracture territoriale.

Penser une politique foncière ambitieuse est donc nécessaire, d'autant que le sol est un élément véritablement constitutif des écosystèmes terrestre et assure des fonctions écologiques indispensables à la vie sur terre.

L'artificialisation des sols et plus largement la question des usages et des pratiques associés au foncier nécessitent une approche globale, à laquelle se sont employés les membres de cette commission.

Les évolutions envisagées en termes juridique et réglementaire doivent en effet, comme le souligne l'avis, intégrer les enjeux environnementaux, climatiques, sociaux, alimentaires et de santé publique, posant aussi la question de la gouvernance.

Cet avis, au groupe UNSA, nous a laissé perplexe à sa lecture. C'est un avis riche reposant sur un état des lieux documenté et exigeant, attentif à la diversité des enjeux écologiques, sociaux et économiques dans lesquels le sol, et par extension la politique foncière, doivent s'inscrire.

Il propose une vision globale du sol, comme entité propre. Nous soulignons par exemple l'objectif d'une intégration active des citoyens aux outils de gouvernance territoriale, notamment les Schémas de cohérence territoriale (SCOT). Cette préconisation nous semble constituer un levier important de mobilisation et de participation citoyenne au service d'une meilleure prise en compte des acteurs et des différents intérêts qui existent localement.

La pérennisation du « fonds friche » et son évolution vers un fond destiné à soutenir la valorisation de tous les terrains susceptibles d'être aménagés sans extension urbaine nous semble également très intéressante.

En revanche, Si l'UNSA conçoit tout l'intérêt et le progrès que pourrait constituer une évolution vers un régime juridique du sol comme patrimoine commun, les modalités d'une telle réécriture juridique et ses implications effectives devraient cependant à notre sens s'inscrire dans une réflexion plus large.

Plus largement et c'est ce qui nous rend quelque peu perplexe, l'opérabilité de certaines préconisations nous interrogent, indépendamment des grands principes posés, sur lesquels nous nous retrouvons.

Pareillement il nous semble que l'avis aurait pu aller plus loin sur des mesures incitatives accélérant le ZAN et coercitives quand le système est dévoyé.

En conclusion, si nous émettons des réserves sur certaines préconisations dans leur possible mise en œuvre nous saluons un avis dense, étayé, et s'inscrivant dans une approche résolument globale.

Aussi, par adhésion aux grand principes énoncés dans l'avis, **l'UNSA votera favorablement.**